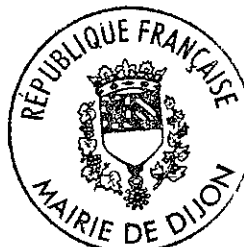


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET**DE LA DELIBERATION****Musées - Acquisitions et restaurations d'oeuvres - Demandes de subventions**

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a la possibilité d'acquérir un ensemble de mobilier archéologique comprenant une corniche à modillons d'époque gallo-romaine provenant de Dijon, un scramasaxe daté du VII^{ème} siècle, une épée (probablement celtique), quatre chapiteaux et une base moulurée du XIII^{ème} siècle provenant de l'ancienne église des Jacobins à Dijon, et deux têtes sculptées sur console de la seconde moitié du XVI^{ème} siècle provenant d'un immeuble détruit de Dijon. Cette acquisition pourrait venir compléter utilement les collections de même provenance ou de même type, présentes au Musée archéologique. Le coût de l'ensemble est estimé à 4 100 €. Ce projet d'acquisition a recueilli l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées de France.

La Ville a par ailleurs l'opportunité d'acquérir au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne une affiche Terrot signée Tamagno, représentant une jeune femme conduisant une « motorette » et bravant un conducteur d'automobile. Cette acquisition viendrait compléter l'importante collection d'affiches éditées par la Maison Terrot, (43 des 46 affiches éditées au total). En effet, le musée mène depuis 1984 une politique d'acquisition d'affiches concentrée sur les entreprises dijonnaises et les marqueurs de l'identité régionale. L'entreprise Terrot fait partie de ce patrimoine, qui a déjà fait l'objet d'une publication dans un catalogue en 2001. Le coût de cette acquisition, qui a reçu l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées de France (délégation permanente), est estimé à 2 000 €.

Enfin, des travaux de restauration s'avèrent nécessaires sur une oeuvre conservée par le Musée de la vie bourguignonne. Il s'agit d'un vase en faïence provenant de la faïencerie d'Aprey, datant du XIX^{ème} siècle et issu de la collection d'Henri Breuil dont une grande partie a été attribuée au Musée de la vie bourguignonne. Cette restauration, dont le coût est estimé à 360 €, a par ailleurs recueilli l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration des musées de France.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'acquisition par la Ville, au bénéfice du Musée archéologique, d'un ensemble de mobilier archéologique et au bénéfice du Musée de la vie bourguignonne, d'une affiche Terrot ;
- 2 - décider d'engager les restaurations proposées par le Musée de la vie bourguignonne ;
- 3 - solliciter au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour ces opérations.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/02/2011

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

4 FEV. 2011

